Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 045-214503096-20260924-2026_47-DE

République Française
Département Loiret
Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 28/09/2026
Et
Publication ou notification du :
28/09/2026

L'an 2026, le 24 Septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de BLOIS Bruno, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/09/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/09/2026.

Présents : M. de BLOIS Bruno, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARCHAL Séverine, MARTIN Muriel, MIALLET Julia, VILLEY Séverine,
MM : BLEUSE Georges, CHABIN Raphaël, DELIGNY Frédéric, JEULIN Patrick, ROBERT DAUVÉ Arthur, ROBLEDO Olivier

Excusés ayant donné procuration : Mme QUERCY Christine à M. ROBERT DAUVÉ Arthur, M. PAQUES Pierre à M. de BLOIS Bruno

Invitée :Mme BAILLY Katia, Présidente de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

A été nommée secrétaire : M. ROBERT DAUVÉ Arthur assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2026-47 – Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2027.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ***DECIDE à l'unanimité.*** de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit une personne recrutée à cet effet, soit un agent de la commune.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 045-214503096-20260924-2026_47-DE

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) évalué à 12 jours.

Le coordonnateur d'enquête recevra un forfait de déplacement et une indemnité de repas pour chaque séance de formation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 24/09/2026

La Secrétaire de séance,
M. ROBERT DAUVÉ Arthur

MAIRIE DE SENNELY
45 (Loiret)

Le Maire,
M. de BLOIS Bruno